



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DCM260930_002

CREATION DE 5 POSTES D'AGENTS DE POLICE
MUNICIPALE

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été publiée sur le site
de la ville le 1^{er} octobre 2026

Que la convocation a été faite
le 24 septembre 2026

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présents :	27
Représentés :	6
Absents :	12
Total des votes :	33

L'an deux mille vingt six, le trente septembre le conseil municipal de
SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame
RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Madame VOISIN Evelyne,
Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie
Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline,
Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette,
Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye,
Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA
Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana,
Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame
ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain,
Monsieur ROBERT Roger, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame
LARIVIERE Marie, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame
POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita,
Madame BRENNUS Mayline

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur JAUZE Jean Michel, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur
RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame
CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa

ETAIENT ABSENTS :

Madame THERMEA Cindy, Madame NAUD CARPANIN Marie
Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly,
Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE
Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex,
Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOUPOLLE Lindsay
Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir
cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM260930_002 - CREATION DE 5 POSTES D'AGENTS DE PO

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*
- *Vu le code général des collectivités territoriales,*
- *Vu le code général de la fonction publique notamment dans ses articles L313-1,*
- *Vu le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité,*
- *Considérant que le Comité Social Territorial n'a pas à se prononcer sur les créations de postes,*

I. CONTEXTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois permanents à temps complet et à temps non complet de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose de procéder à la création des postes figurant dans le tableau ci-dessous et de modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs.

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, Ressources Humaines et Finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- D'approuver la création des postes figurant dans le tableau ci-dessous :

Cadres d'emplois	Grade	Catégorie	Postes créés par la présente délibération	Temps de travail	Motif	Indice de rémunération
Agents de la police municipale	Gardien-brigadier de police municipale	C	4	Temps complet	Nouveau besoin	367<IM<425
	Brigadier-chef principal de police municipale		1	Temps complet	Nouveau besoin	373<IM<508

Article 2 :

- D'autoriser la modification du tableau des effectifs et des emplois en conséquence ;

Article 3 :

- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires ;

Article 4 :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte se référant à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le

Signé électroniquement par : Joë BEDIER
Date de signature : 02/10/2026
Qualité : Maire



Le Maire

Joë BEDIER